024-212400436-20201015-37_2020-DE

Regu le 19/10/2020

37/2020

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE BIRON Séance du 15 Octobre 2020

L'an deux mille vingt le 15 octobre, Se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Bruno DESMAISON, Maire de la commune, <u>Présents</u>: DESMAISON Bruno - DEMEULENAERE Sébastien - RIVAUD Vincent - CAILLER Sébastien - GROULT Philippe - HO THAM KOUIE Sandra - MATTERA Marc -

Absent excusé: VERRY Gilles RAMALHO Irène VEYSSIERES Sylvie

Convocation du 10 octobre 2020

Nombre de conseillers en exercice : 10 - Nombre de présents:-07- Nombre de votants 07

Objet : Achat des parcelles D211 et D212 de la Forêt de BIRON

Le Maire explique qu'il souhaite confirmer la délibération 05/2020 du 21 Février 2020. La commune confirme le prix d'achat pour ces parcelles Abstentic 229 200 € (Deux cent vingt neuf mille deux cents euros) augmenté des frais d'agence 22 920 € et des frais de notaire.

Pour: 07 Contre: 0 Abstention: 0

Le Maire explique qu'il a du faire une demande d'évaluation auprès des servies des domaines. Le dépôt de dossier a été effectué le 17/08/2020, le délai de réponse étant d'un mois et qu'à ce jour aucune évaluation n'a été reçue en mairie, nous pouvons confirmer notre acquisition.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Confirme que la Mairie de Biron se porte acquéreur des parcelles D 211 et D 212.

Il sera inscrit dans l'acte :

- Une close de préférence en faveur de la Mairie pour les parcelles D178 D195 et D196.
- Une servitude d'accès à l'ouest du plan d'eau
- Un droit de passage sur la piste longeant au nord de la parcelle D195.

Fait et délibéré en mairie, les jours, mois et an que dessus, Au registre sont les signatures, Pour copie conforme

Le Maire

BIROBTUNO

DESMAISON